

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 18/07/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110708-54546-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLÈGE À ACHÈRES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 4 février 2011 adoptant l'opération de construction d'un second collège de 500 places sur le territoire de la ville d'ACHERES,

Vu la décision de sélection des candidats par le Pouvoir Adjudicateur en date du 30 novembre 2010 suite à l'avis du jury réuni le même jour,

Vu la décision de désignation du lauréat du concours par le Pouvoir Adjudicateur du 3 mai 2011 suite à l'avis du jury réuni le même jour,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'opération de construction d'un nouveau collège à ACHÈRES à l'équipe composée de la société DUTREVIS (mandataire) et des sociétés APUY/ COTEC/ ACCORD ACOUSTIQUE/PHI2 INGENIERIE/AS ACSECO (co-traitants) pour un montant de 1 282 138,90 euros hors taxes soit 1 533 438,12 € TTC.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer ce marché pour un montant de 1 282 138,90 euros hors taxes dans la limite de l'autorisation de programme votée et des crédits de paiement disponibles au chapitre 23, article 231312 du budget départemental.